



Commune mixte de Courchapoix, Rue du Petit-Bâle 1, 2825 Courchapoix, www.courchapoix.ch
Secrétariat communal
Tél. 032 438 88 54
Mairie
Tél. 076 564 80 14
mairie@courchapoix.ch

Convocation

Assemblée communale

Le lundi 24 juin 2024, à 20 h dans la salle communale.

Ordre du jour :

- 1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 25 mars 2024.
- 2. Prendre connaissance et approuver les comptes de l'exercice 2023 de la commune, de la bourgeoisie et du SEC.
- 3. Prendre connaissance et approuver la convention relative à l'intégration du réseau d'eau potable de Vermes au Syndicat des Eaux du Val Terbi (SEVT).
- 4. Prendre connaissance et approuver le règlement d'organisation modifié du Syndicat des Eaux du Val Terbi (SEVT).
- 5. Divers.

La convention mentionnée sous chiffre 3 et le règlement mentionné sous chiffre 4 sont déposés publiquement au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Le projet de convention, ainsi que le projet de règlement sont consultables sur le site internet de la commune : https://www.courchapoix.ch/cpx/

Le conseil communal

Courchapoix, le 24 mai 2024

CJA sch 24.05.2024 Page 1 sur 1